

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT #2023-600-01

**PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2023-600 VISANT À RETIRER
LES NORMES D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES DE PLUS DE 25 MÈTRES POUR UNE
MEILLEURE APPLICATION DU RCI DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 9 septembre 2024 du projet de règlement #2023-600-01 portant sur l'objet ci-haut mentionné, tiendra une assemblée de consultation le 7 octobre 2024 à compter de 19h30, dans la salle municipale (du bas) située au 2590, rue Principale, St-Édouard-de-Lotbinière, en conformité aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1;

QUE le but du projet de règlement vise à abroger les normes d'implantation d'éoliennes de plus de 25 mètres pour une meilleure application du RCI de la MRC de Lotbinière;

QU'au cours de cette assemblée, le conseil municipal entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 2485, rue Principale, aux heures normales de bureau;

QU'une disposition du projet de règlement est assujettie à l'approbation référendaire.

Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 23^{ème} jour du mois de septembre 2024.

Marie-Josée Lévesque, Dir, gén./ gref.trés.

Certificat de publication

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant la l'adoption du projet de règlement #2023-600-01 modifiant le règlement de zonage 2023-600 en affichant une copie à chacun des endroits suivants à savoir : au bureau municipal, à la salle paroissiale, sur le site Facebook et le site internet de la municipalité.

Marie-Josée Lévesque, Dir, gén./ gref.trés.